

Conférence-débat "L'Arnaque de la dette publique"

Écrit par Formation Léon Lesoil

Dimanche, 11 Décembre 2011 20:24 - Mis à jour Jeudi, 12 Janvier 2012 20:57



La conférence organisée le 8 décembre à Bruxelles par la Formation Léon Lesoil, en collaboration avec la CSC Bruxelles Hal Vilvorde, la FGTB Bruxelles, le MOC Bruxelles, le CADTM, la LCR-SAP et les JAC a été un succès. Elle a rassemblé quelque 170 personnes venues écouter Eric Toussaint (Président du CADTM), Haris Golemis (Directeur de l'Institut Nicos Poulantzas, Athènes), Philippe Van Muylder (Secrétaire de l'Interrégionale de Bruxelles de la FGTB) Philippe Vansnick (Secrétaire fédéral adjoint de la CSC Bruxelles Hal Vilvorde). Le débat était présidé par Céline Caudron (LCR-SAP)

Extraits de l'intervention d'Eric Toussaint :

« L'accumulation de la dette publique antérieure à l'année 2008 est le résultat d'une politique financière et fiscale qui a privilégié pendant des décennies une classe sociale tout à fait minoritaire contre les droits de la majorité de la population. Ni le principe d'équité, ni le principe d'égalité n'ont pas été respectés. Cette dette est donc illégitime. (...)

A partir de l'année 2008, ce caractère illégitime est devenu *plus en plus difficile à masquer*. Pour réaliser l'opération de sauvetage des institutions financières de 2008 (Fortis, KBC, Dexia, Ethias) et de 2011 (Dexia) les gouvernements ont emprunté des sommes considérables, c'est-à-dire qu'ils ont gonflé le volume de la dette publique. L'entièreté des emprunts réalisés pour sauver les grands actionnaires de ces institutions bancaires responsables de la crise bancaire est une dette supplémentaire parfaitement illégitime.

Car il aurait fallu procéder d'une toute autre manière : en tant qu'Etat protéger les dépôts des petits épargnants, prendre le contrôle des banques sans indemnisation des grands actionnaires et transformer Fortis KBC et Dexia en institutions publiques de crédit qui auraient permis de

Conférence-débat "L'Arnaque de la dette publique"

Écrit par Formation Léon Lesoil

Dimanche, 11 Décembre 2011 20:24 - Mis à jour Jeudi, 12 Janvier 2012 20:57

garantir l'épargne de particuliers, à refinancer les services publics, à servir à la relance économique du pays.

Les gouvernements de l'époque ont décidé d'agir autrement sans d'ailleurs respecter un minimum de règle démocratique. Ainsi par exemple, l'arrêté ministériel signé le 23 octobre dernier par Didier Reynders, ministre des Finances, qui offre une garantie de 54 milliards d'euros à Dexia pour ses actifs toxiques est un arrêté ministériel qui n'a aucune valeur légale car il n'entre pas dans les compétences d'un ministre des Finances de prendre tout seul une décision d'une telle ampleur et qui engage à long terme toute la population du pays. Si cette garantie devait effectivement être appliquée cela représenterait d'un seul coup une hausse de 15% de la dette publique fédérale de la Belgique.

En outre, n'allez pas imaginer que la crise des banques est terminée. Le système bancaire européen est au bord de l'abîme. »



Conférence-débat "L'Arnaque de la dette publique"

Écrit par Formation Léon Lesoil

Dimanche, 11 Décembre 2011 20:24 - Mis à jour Jeudi, 12 Janvier 2012 20:57

